

Conseil Communautaire
Procès-Verbal n° 5
Séance du 27 avril 2017 – Salle polyvalente de Verdélot

L'an Deux Mil dix-sept, le jeudi 27 avril 2017 à 19h00, le Conseil Communautaire des 2 Morin, légalement convoqué le 21 avril 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Verdélot, sous la présidence de Monsieur José DERVIN.

En exercice : 50

Date de convocation 21 avril 2017

Date d'affichage : 21 avril 2017

Présents 42
Pouvoir 06
Votants 48
Quorum de l'exercice : 25 + 1
Majorité absolue : 24+1

Présents –

BELLOT : François HOUSSEAU
BOITRON : Laurent CALLOT*
CHARTRONGES : André TRAWINSKI
CHOISY EN BRIE : Liliane ROZEC, Daniel TALFUMIER
DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG
HONVEVILLIERS : Gilles MARTIAL
JOUY SUR MORIN : Luc NEIRYNCK, Michael ROUSSEAU et Christophe LEFLOCH,
LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR
LA FERTE GAUCHER : Yves JAUNAUX, Nathalie MASSON, Michel LEFORT, Roger REVOILE, et Dominique FRICHET
LA TRÉTOIRE : José DERVIN
LESCHEROLLES : Roger REVEL
LEUDON-EN-BRIE : Joël RACINET
MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN
MONTDAUPHIN : Jacky VANCOILLIE*
MONTENILS : Jean-Pierre LAURENT
MONTOLIVET: Lionel MOINIER
REBAIS : Germain TANIÈRE, Monique BONHOMME, Richard STEHLIN,
SABLONNIÈRES : Dominique LEFEBVRE
SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND,
SAINT DENIS LES REBAIS : Anne CHAIN LARCHÉ
SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE
SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER
SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER
SAINT MARTIN DES CHAMPS : Lysiane GERMAIN
SAINT OUVEN SUR MORIN : Gilles RENAULT
SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON
SAINT SIMÉON : Régis D'HONDT*
VERDELLOT : Remy LEMOINE
VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE et Colette GRIFFAUT
*suppléants

Présents ne prenant pas part aux votes :

MONTENILS : Paul LEFEBVRE*

SABLONNIERES : Michel ICHÉ*
SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LE CORRE*
SAINT OUEN SUR MORIN : Henri ANTOINE*
VERDELOT : André PARRUITTE*

Absents excusés :

BELLOT : Sandrine LETOLLE*
BOITRON : Lucien RIGAUD,
CHARTRONGES : David GAUDÉ*
HONDEVILLIERS : Claudine CRAPET*
JOUY SUR MORIN : Sylvie THIBAUT
LA CHAPELLE MOUTILS : Bernadette NEYRINCK*
LA FERTE GAUCHER : Hervé CRAPART, Régine LAVIRON, Michèle DARSON, Michel JOZON
LA TRETOIRE : José FERREIRA*
LESCHEROLLES : Patrick ROBERT*
LEUDON EN BRIE : Franck JUBERT*
MEILLERAY : Deborah CLAY*
MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE
MONTOLIVET : Daniel PERDREAU*
ORLY SUR MORIN: Raphaël LAURENT, Romuald TESTA*
REBAIS : Bleuette DECARSIN,
SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH, Rose-Marie NEYRINCK*
SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Christiane LEGOUGE*
SAINT LEGER : Michel ARNOULT*
SAINT MARS VIEUX MAISONS : Christophe ROUSSEL*
SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN*
SAINT REMY DE LA VANNE : Régine HERBETTE*
SAINT SIMEON : Philippe BOBIN
* suppléants

Pouvoirs : Sylvie THIBAUT qui donne pouvoir à Luc NEYRINCK, Hervé CRAPART qui donne pouvoir à Nathalie MASSON, Régine LAVIRON qui donne pouvoir à Michel LEFORT, Michèle DARSON qui donne pouvoir à Roger REVOILE, Michel JOZON qui donne pouvoir à Dominique FRICHET,. Bleuette DECARSIN qui donne pouvoir à Germain TANIÈRE,

Egalement présents : Sandrine POMMIER, responsable financière

Ordre du Jour :

- APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE,
- ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU,

Validation du compte rendu du conseil communautaire du 23 mars 2017 –

1. Présentation des journées ornithologique par l'association Terroirs
2. Présentation du futur office du tourisme intercommunautaire - **Délibération n°84/2017**
3. Débat relatif aux PADD
4. Délibération relative à la poursuite du projet de PLU de Saint Cyr sur Morin – **Délibération n°86/2017**
5. Autorisation d'adhésion au Contrat d'Actions Vallée de Marne **report de ce point**
6. Modification du fonctionnement du TAD **Délibération n°87/2017**
7. Modification statutaire du SMICTOM **Délibération n°88/2017 et délibération n°89/2017**
8. Modification statutaire de l'association Terres de Brie **Délibération n°90/2017**

9. Autorisation de signature de la convention d'Aire de Grand Passage de Maisoncelles en Brie **Délibération n°91/2017**
10. Autorisation d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SDESM **Délibération n°92/2017**
11. Vote du taux de la taxe foncière bâti **Délibération n°93/2017**
12. Autorisation au Président de renoncer à la demande de pénalité de retard **Délibération n°94/2017**
13. Election d'un délégué au SIVU de Gendarmerie **Délibération n°95/2017**
14. Election d'un délégué au SIANE **Délibération n°96/2017**
15. Questions diverses

Mot d'accueil de Mr Remy LEMOINE, Maire de Verdilot, commune accueillante du Conseil Communautaire.

APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Remy LEMOINE

Adoption du précédent compte rendu

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : FINANCES – revalorisation de l'indice brut terminal de la FP liée à l'indemnité des élus

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour, sous la **délibération n°85/2017**

2. Présentation des journées ornithologique par l'association terroirs

3. Présentation du futur office du tourisme intercommunautaire - **Délibération n°84/2017**

Monsieur Robin, Directeur Général de l'office de Tourisme de Provins présente la nouvelle structure intercommunautaire et plus particulièrement les avantages de ce rapprochement.

Suite à la présentation, il convient de délibérer pour acter la convention de transition permettant aux 3 offices de tourisme de fonctionner jusqu'au 30 juin 2017, date prévisionnelle pour la restructuration des 3 offices de tourisms en office intercommunautaire.

Cette convention permettra le versement des participations intercommunales aux offices existantes pour la continuité du service et du fonctionnement, la reprise du personnel existants.... Elle est conclue pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} avril 2017 avec la possibilité d'une reconduction expresse dans le cas ou l'office intercommunautaire ne soit pas opérationnel au 1^{er} juillet 2017.

Le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ACCEPTE les termes de la convention de transition, comme exposé, par le Président de la CC2M, le vice-président en charge du tourisme et le directeur général de l'Office de Tourisme de Provins.

AUTORISE M le Président à signer la convention de transition et ses avenants.

4. FINANCES – revalorisation de l'indice brut terminal de la FP liée à l'indemnité des élus **Délibération n°85/2017**

Suite à la revalorisation de l'indice brut terminal de la FP faisant référence à l'indemnité de fonctions des élus (Président et vice-Présidents), au 1^{er} janvier 2017 puis dans un second temps au 1^{er} janvier 2018, il convient d'abroger la délibération n°03/2017 du 04 janvier 2017 fixant les taux d'indemnités des élus, sans faire référence à l'indice en vigueur ou à un montant en euros.

Le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ABROGE la délibération n°03/2017 fixant les taux d'indemnités des élus

FIXE avec effet immédiat le montant des indemnités annuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Président : **Population de 20 000 à 49 999 habitants, soit taux de vote : 100 % de 67.50 % (soit : 67.50 %) de l'indice brut terminal de la Fonction Publique** pour Monsieur José DERVIN, Président(e).

FIXE avec effet immédiat le montant des indemnités annuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Présidents :

Population de 20 000 à 49 999 habitants, soit taux de vote : 100 % de 24.73 % (soit : 24.73 %) de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour :

Monsieur Yves JAUNAUX, 1^{er} vice-président en charge du tourisme,

Monsieur Jean-François DELESALLE, 2^e vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Monsieur Thierry BONTOUR, 3^e vice-président en charge du développement économique

Monsieur Remi LEMOINE, 4^e vice-président en charge de l'Assainissement, de l'Eau, du Traitement des déchets et de l'environnement,

Monsieur Daniel TALFUMIER, 5^e vice-président en charge de la mutualisation, des travaux, et des équipements sportifs

Monsieur Dominique LEFEBVRE, 6^e vice-président en charge de la Culture et du patrimoine,

Monsieur André TRAWINSKI, 7^e vice-président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur Germain TANIÈRE, 8^e vice-président en charge du Social, de la Santé et des Services à la personne,

Monsieur Michel ROCH, 9^e vice-président en charge de la Mobilité et du Transport

Ces indemnités bénéficieront de l'automatisme des augmentations suivant le barème des traitements des fonctionnaires des collectivités territoriales et seront versées trimestriellement.

5. Débat relatif aux PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Présentation-débat des PADD des communes de Doue, Jouy sur Morin et Villeneuve sur Bellot

Après présentation du PADD des communes de Jouy sur Morin par Monsieur Luc Neyrinck, de Doue par Monsieur Jean-François DELESALLE, de Villeneuve sur Bellot par Monsieur Jean-Claude LAPLAIGE, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat des PADD des communes de Jouy sur Morin, Villeneuve sur Bellot et Doue.

6. **Délibération relative à la poursuite du projet de PLU de Saint Cyr sur Morin – Délibération n°86/2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L210-1, L211-2 et L213-3

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/115 portant création de la communauté de communes des 2 Morin issue de la fusion des communautés de communes « Cœur de la Brie » et « Brie des Morin »

Vu les statuts,

Vu la délibération du 24 septembre 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et la convention avec le bureau d'étude GEOGRAM,

Vu le versement de la somme de 11 234 € par la Préfecture de Seine et Marne au titre de la répartition de l'exercice 2016 de la dotation générale de décentralisation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite le 24/09/2015,

Vu la délibération n°2017-32 portant transfert du PLU à la CC des 2 Morin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 48 voix pour,

ACCEPTE de poursuivre le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Cyr sur Morin

PREND acte de la synthèse financière transmise par la commune de Saint Cyr sur Morin

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

7. **Autorisation d'adhésion au Contrat d'Actions Vallée de Marne Point reporté au 1^{er} juin 2017**

Les membres du bureau demandent le report de ce point en l'absence de plus d'informations sur la nécessité et les besoins d'adhérer au contrat d'actions vallée de Marne.

Ce point sera porté à l'ordre du jour du 1^{er} juin 2017

8. **Modification du fonctionnement du TAD Délibération n°87/2017**

Après étude des trajets des usagers et des statistiques liés au Transport à la Demande, délégué au Prestataire Trans dev et sous la délégation du STIF, la commission et les membres du bureau propose d'acter les nouveaux horaires et destinations comme suit :

DESTINATIONS	FONCTIONNEMENT			
COULOMMIERS Gare SNCF Place Saint Denis	Du Lundi au Samedi	Aller (horaire d'arrivée)	09:15 Transilien - 9h36 SME17 - 9h30	14:15 Transilien - 14h36 SME17 - 14h30

Berthereau Hôpital		Retour (horaire de départ)	12:30 Transilien - 12h17 SME17 - 12h07	18:45 Transilien - 18h30 SME17 - 18h40
LA FETE-SOUS-JOUARRE Gare SNCF	Du Lundi au Samedi	Aller (horaire d'arrivée)	09:15 Transilien - 9h27	14:20 Transilien - 14h27
		Retour (horaire de départ)	12:40 Transilien - 12h32	18:40 Transilien - 18h33
REBAIS Mairie Promenade du Nord	Mardi (jour de marché)	Aller (horaire d'arrivée)	09:30	
		Retour (horaire de départ)	12:00	
LA FERTE-GAUCHER Centre	Jeudi (jour de marché)	Aller (horaire d'arrivée)	09:20	
		Retour (horaire de départ)	12:45	
BELLOT Piscine	Du lundi au samedi*	Aller (horaire d'arrivée)	vers 14:00	
		Retour (horaire de départ)	vers 17:00	
	Samedi*	Aller (horaire d'arrivée)	vers 11:00	

* fonctionne uniquement aux mois de juillet et août

Par ailleurs, comme il est indiqué dans le règlement intérieur du Transport A la Demande, « Au bout de trois absences injustifiées ou non prévues, l'utilisateur se verra retirer son droit d'utiliser le service ». Cette information sera ajoutée au flyers.

En conclusion, si une réservation n'est pas annulée ou que l'utilisateur ne se présente pas au point d'arrêt convenu, celui-ci encourt des sanctions qui seront progressives.

- Au bout de deux non-annulations ou absences : l'utilisateur fera l'objet d'un avertissement
- Au bout de trois non-annulations ou absences : l'utilisateur fera l'objet d'une suspension définitive du service.

Il sera demandé au transporteur d'informer, mensuellement, la CC2M de l'ensemble des usagers encourant une sanction. La Communauté de Communes sera chargée de la rédaction et de l'envoi et du suivi des courriers aux usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 48 voix pour,

ACCEPTE les modifications du fonctionnement du Transport à la Demande, à compter du 1^{er} juin 2017, comme suit :

- Modifications des horaires et destinations indiqués ci-dessus,
- Ajout des sanctions encourus et de la suite donnée sur le flyer (dépliant) transmis aux usagers et conformément au règlement intérieur du service.

DIT que cette délibération sera adressée au STIF et au prestataire pour ampliation,

9. **Modification statutaire du SMICTOM Délibération n°88/2017 – désignation d'un délégué titulaire au SMITOM – Délibération n°89/2017**

Vu la délibération n°01-2017 portant modification des statuts et plus particulièrement des collectivités adhérentes et de la composition,

Vu la délibération n°16-2017 du 26 janvier 2017 portant désignation des délégués titulaires et suppléants de la CC2M

Vu la demande du syndicat de désigner un délégué suppléant en complément,

Vu la candidature de M Michael ROUSSEAU en tant que délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ACCEPTE les modifications statutaires portées :

- à l'article 2 « collectivités adhérentes » à savoir : CC Pays de Coulommiers, CC des 2 Morin, CC Val Briard et CC du Provinois

- à l'article 9.1 « composition » comme suit :

« Le syndicat est administré par un comité syndical comprenant 61 délégués titulaires et 16 délégués suppléants, répartis comme suit :

CC Pays de Coulommiers	30 délégués titulaires	6 suppléants
CC des 2 Morin	25 délégués titulaires	7 suppléants
CC Val Briard	5 délégués titulaires	2 suppléants
CC du Provinois	1 délégué titulaire	1 suppléant

DESIGNE M Michael ROUSSEAU, délégué suppléant, pour représenter la CC2M au sein du comité syndical du SMICTOM

– **désignation d'un délégué titulaire au SMITOM – Délibération n°89/2017**

Vu la délibération n°2017-21 de la commune de Saint Cyr sur Morin suite à la démission de Mme BENDRA pour siéger en tant que délégué titulaire au comité syndical du SMITOM,

Vu la délibération n°2017-21 de la commune de Saint Cyr sur Morin portant proposition d'un candidat pour siéger au comité syndical du SMITOM afin de représenter les 6 communes en régie au sein de la CC2M

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au comité syndical du SMITOM

- Mr Mickael PERRES, délégué titulaire
- Mr Gilles RENAULT, délégué suppléant.

DIT que la présente délibération sera adressée au SMITOM pour ampliation,

10. **Modification statutaire de l'association Terres de Brie Délibération n°90/2017**

Vu le conseil d'administration de l'association Terres de Brie qui s'est réuni courant mars 2017 pour modifier la représentativité en son sein,

Considérant que les communautés de communes du Cœur de la Brie et de la Brie des Morin ont fait le choix d'adhérer à l'association Terres de Brie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification statutaire portant modification de sa représentativité,

DESIGNE les titulaires et suppléants suivants :

Délégués titulaires : José DERVIN, Jean-François DELESALLE et Yves JAUNAUX

Déléguée suppléante : Nathalie MASSON

11. **Autorisation de signature de la convention d'Aire de Grand Passage de Maisoncelles en Brie**

Délibération n°91/2017

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/115 portant création de la communauté de communes des 2 Morin issue de la fusion des communautés de communes « Cœur de la Brie » et « Brie des Morin »

Vu les statuts,

Considérant que les CC du Cœur de la Brie et de la Brie des Morin avaient fait le choix d'adhérer à la convention d'aire de Grand Passage de Maisoncelles en Brie et avaient désigné la CC du Pays de Coulommiers porteuse du projet,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ACCEPTE de conventionner pour la participation à l'investissement et au fonctionnement de l'aire de grand passage de Maisoncelles en Brie avec la CC du Pays de Coulommiers, porteur du projet.

AUTORISE M le Président à signer la convention et tous les documents relatifs à ce point.

12. **Autorisation d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SDESM**

Délibération n°92/2017

Vu la délibération n°2014-163 du SDESM approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Considérant l'exposé du Vice-Président en charge de la mutualisation, des travaux, et des équipements sportifs,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

DEMANDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité au sein du SDESM

DESIGNE le SDESM coordonnateur du groupement de commandes,

ACCEPTE les conditions du groupement de commandes définies dans l'acte constitutif annexé.

13. **Vote du taux de la taxe foncière bâti Délibération n°93/2017**

Vu le CGCT,

Vu la délibération n°51/2017 fixant les 4 taxes pour l'année 2017,

Considérant les observations des services fiscaux,

Considérant la nécessité de reprendre les « considérant » de la délibération n°51/2017,

Considérant l'exposé du Cabinet financier Stratorial,

Considérant que les élus ont fait le choix de neutraliser les taux ménages au titre de l'année 2017, afin de ne pas faire supporter une hausse des impôts aux contribuables

Considérant qu'il est entendu que ni la communauté de communes des 2 Morin, ni les communes membres ne doivent supporter une baisse des impôts,

Considérant que les élus ont entendu et accepté que la communauté de communes reversera via les attributions de compensations, la part de la TH départemental pour les communes de Chartronges, Choisy en Brie, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champ et St Remy de la Vanne,

Considérant que les élus ont entendu et accepté que la communauté de communes reversera via les attributions de compensations la perte liée à la neutralisation des taux ménages calculé sur la base imposable inscrits dans l'état 1288 des communes à fin 2016 pour les communes de Bellot, Boitron, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Trétoire, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St. Ouen sur Morin, St Siméon, Verdilot et Villeneuve sur Bellot

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ABROGE la délibération n°51/2017 fixant les taux d'impositions des 4 taxes

DECIDE et **VOTE** les taux suivants pour l'année 2017 :

TAXE D'HABITATION : 8.00 %

TAXE FONCIER BATI : 1.62 %

TAXE FONCIER NON BATI : 2.14 %

CFE : 19.32 % lissé sur 2 ans soit au titre de 2017

pour l'ex territoire excccb : 20.23 % et pour l'ex territoire exccbm : 18.37 %

14. **Autorisation au Président de renoncer à la demande de pénalité de retard Délibération n°94/2017**

Vu le CGCT,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu les délibérations portant lancement de marchés publics, de travaux ou de services au sein des communautés de communes fusionnées

Considérant la continuité des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de renoncer à la demande de pénalité de retard dans le cadre des travaux engagés à sa libre appréciation.

15. **Élection d'un délégué au SIVU de Gendarmerie Délibération n°95/2017**

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/115 portant création de la communauté de communes des 2 Morin issue de la fusion des communautés de communes « Cœur de la Brie » et « Brie des Morin »

Vu les statuts,

Vu la délibération n°19/2017 du 26 janvier 2017 portant désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte de la Gendarmerie,

Considérant la demande de la commune de Hondevilliers portant désignation de ses membres au sein du syndicat mixte de la Gendarmerie

Considérant la nécessité d'abroger la délibération n°18/2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ABROGE la délibération n°19/2017

DESIGNE les membres titulaires et suppléants pour siéger au syndicat mixte de Gendarmerie comme suit :

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	statuts
BELLOT	HOUSSEAU	François	Titulaire
	LAROCHE	Sylvie	Suppléant
BOITRON	RIGAUD	Lucien	Titulaire
	CALLOT	Laurent	Suppléant
DOUE	PINON	Jean-Erick	Titulaire
	DISIC	Anne-Lise	Suppléant
HONDEVILLIERS	CRAPET	Claudine	Titulaire
	LALARDIE	Daniel	Suppléant
JOUY SUR MORIN	THIBAUT	Sylvie	Titulaire

	ROUSSEAU	Michael	<i>Suppléant</i>
MONTDAUPHIN	DE VESTELE	Philippe	Titulaire
	VANCOILLIE	Jacky	<i>Suppléant</i>
MONTENILS	CHAMPENOIS	Christian	Titulaire
	DENEUVILLE	Jean-Pierre	<i>Suppléant</i>
MONTOLIVET	FICHTER	Nicole	Titulaire
	BRUGGEMAN	Richard	<i>Suppléant</i>
ORLY SUR MORIN	LAURENT	Raphaël	Titulaire
	TESTA	Romuald	<i>Suppléant</i>
REBAIS	JORAND	Michel	Titulaire
	TANIERE	Germain	<i>Suppléant</i>
SABLONNIERES	TALABOT	Michel	Titulaire
	LEFEBVRE	Dominique	<i>Suppléant</i>
SAINT BARTHELEMY	NEYRINCK	Rose-Marie	Titulaire
	ROCH	Michel	<i>Suppléant</i>
SAINT CYR SUR MORIN	THEODOSE	Edith	Titulaire
	DELARUE	Francis	<i>Suppléant</i>
SAINT DENIS LES REBAIS	CHAIN LARCHÉ	Anne	Titulaire
	CATHALIFAUD	Hélène	<i>Suppléant</i>
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	COPPINI	Christian	Titulaire
	DESCOTES	Yannick	<i>Suppléant</i>
SAINT LEGER	GUIGNIER	Marie-France	Titulaire
	ARNOULT	Michel	<i>Suppléant</i>
SAINT OUEN SUR MORIN	RENAULT	Gilles	Titulaire
	ANTOINE	Henri	<i>Suppléant</i>
SAINT SIMEON	LEDUC	Philippe	Titulaire
	GENISSON	Frédéric	<i>Suppléant</i>
LA TRETOIRE	DERVIN	José	Titulaire
	DAUPHIN	Daniel	<i>Suppléant</i>
VERDELOT	MAUGARS	Jean-Paul	Titulaire
	QUAIN	Georgia	<i>Suppléant</i>
VILLENEUVE SUR BELLOT	BERTHEZ	Bernard	Titulaire

	ROUSSEL	Jérôme	<i>Suppléant</i>
--	---------	--------	------------------

DIT que la présente délibération et son tableau détaillé seront transmis au syndicat pour ampliation.

16. **Élection d'un délégué au SIANE Délibération n°96/2017**

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/115 portant création de la communauté de communes des 2 Morin issue de la fusion des communautés de communes « Cœur de la Brie » et « Brie des Morin »

Vu les statuts,

Vu la délibération n°18/2017 du 26 janvier 2017 portant désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au comité syndical du SIANE,

Considérant la demande de la commune de Saint Denis lès Rebaix portant modification de ses représentants.

Considérant la nécessité d'abroger la délibération n°18/2017,

Considérant que les communes adhérentes au siane de l'ex CCCB sont représentées directement par leurs délégués

Considérant que l'ex CCBM est en représentation substitution de ses communes membres, il convient de désigner 21 titulaires et 21 suppléants pour les représenter

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

ABROGE la délibération n°18/2017

DESIGNE les membres titulaires et suppléants pour siéger au SIANE comme suit :

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	Statuts
BELLOT	DARDART	Roger	Titulaire
	DUGUET	Frédéric	<i>Suppléant</i>
BOITRON	LEFEVRE	Françoise	Titulaire
	LOIGEROT	Jacques	<i>Suppléant</i>
DOUE	DELESALLE	Jean-François	Titulaire
	PINON	Jean-Erick	<i>Suppléant</i>
HONDEVILLIERS	BOCQUET	Luc	Titulaire
	LALARDIE	Daniel	<i>Suppléant</i>
JOUY SUR MORIN	LUQUOT	Gil	Titulaire
	RAGEADE	Loïc	<i>Suppléant</i>
MONTDAUPHIN	VANCOILLIE	Jacky	Titulaire

	MOREAU	Lionel	<i>Suppléant</i>
MONTENILS	LAURENT	Jean-Pierre	Titulaire
	LAURENT	Ludovic	<i>Suppléant</i>
MONTOLIVET	FICHTER	Nicole	Titulaire
	MAZZOLENI	Sébastien	<i>Suppléant</i>
ORLY SUR MORIN	DHOOSCHE	Sylvette	Titulaire
	HELLER	Suzanne	<i>Suppléant</i>
REBAIS	STEHLIN	Richard	Titulaire
	ROUSSELOT	Francis	<i>Suppléant</i>
SABLONNIERES	MARICHAL	Michel	Titulaire
	BELKISSE	Dominique	<i>Suppléant</i>
SAINT BARTHELEMY	ROCH	Michel	Titulaire
	JURKIEWICZ	Bernard	<i>Suppléant</i>
SAINT CYR SUR MORIN	THEODOSE	Edith	Titulaire
	LAFOND	Marguerite	<i>Suppléant</i>
SAINT DENIS LES REBAIS	FRENAIS	Sylvie	Titulaire
	LAPLAIGE	Didier	<i>Suppléant</i>
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	SEVESTRE	Yvan	Titulaire
	COPPINI	Christian	<i>Suppléant</i>
SAINT LEGER	ARNOULT	Michel	Titulaire
	DEMANDRE	jean-Luc	<i>Suppléant</i>
SAINT OUEN SUR MORIN	SCAGLIOLA	Anouck	Titulaire
	RENAULT	Gilles	<i>Suppléant</i>
SAINT SIMEON	CHABRILLANGES	Renée	Titulaire
	VIET	Frédéric	<i>Suppléant</i>
LA TRETOIRE	DAUPHIN	Daniel	Titulaire
	BUTET	Gérard	<i>Suppléant</i>
VERDELLOT	LEMOINE	Remy	Titulaire
	BIBERON	Denise	<i>Suppléant</i>
VILLENEUVE SUR BELLOT	LEGRAND	Michel	Titulaire
	MOULHAC	Yannick	<i>Suppléant</i>

DIT que la présente délibération et son tableau détaillé seront transmis au syndicat pour ampliation.

17. Questions diverses

Point d'information - Demande de la commune de Jouarre de sortie de la CC du Pays Fertois.

José DERVIN rappelle aux conseillers communautaires que la procédure est en cours et que la CC2M se prononcera lorsqu'elle sera consultée par les services de l'Etat. Pour le moment, aucune décision ne sera prise.

Inauguration de la Ferra Botanica

Les élus sont invités à l'inauguration qui aura lieu le lundi 26 juin 2017 à 14h30 au Vélorail de la Ferté Gaucher.

Projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et d'un Multi-accueil, Rue Legraverend à La Ferté Gaucher.

Un dossier de DETR a été déposé auprès des services préfectoraux, la commission a accordé une aide à hauteur de 40% du coût HT des travaux soit 1 020 000 €. Cette aide vient en complément de la CAF et du CLAIR pour un plafond total HT de 60% du projet. Le projet respectant les 60/20/20 (60% de subventions, 20% d'emprunt, 20% de fond propre) peut voir le jour.

En parallèle, la commission de mise en concurrence s'est réunie le mercredi 26 avril, pour étudier lot par lot, les propositions de prix, qui sont en cours de négociation.

Il conviendra suivant la réponse de l'architecte, de notifier les entreprises non retenues, puis dans le délai imparti, de notifier les entreprises retenues.

L'enveloppe estimative de 2 500 000€ HT est à ce jour respectée, avec une marge de 50 000€, et le choix de prendre l'option pour la création de 15 places de parking supplémentaire. L'option « toiture végétalisée » dont le coût dépasserait à l'enveloppe estimative a été abandonnée.

Circuit VTC

Les piquetages pour l'implantation des panneaux signalétiques et les itinéraires auront lieu les 19/05 et 23/05. M le Président demande à chaque commune concernée de désigner un représentant disponible ces jours.

Transfert de police

Jean-Claude LAPLAIGE fait part aux conseillers de la note de l'AMF relative au pouvoir de police.

M le Président rappelle aux élus qu'il leur appartient de délibérer avant le 1^{er} juillet 2017 pour ne pas transférer leur pouvoir de police à l'intercommunalité.

Adhésion au contrat d'actions vallée de Marne

Philippe DE VESTELE absent au moment de ce point souhaiterait connaître les raisons du report de ce sujet au 1^{er} juin.

José DERVIN lui répond que le bureau souhaite avoir plus d'informations sur ce point.

Philippe DE VESTELE explique les avantages à adhérer à ce contrat.

Ultra Trail

José DERVIN rappelle que l'ultra trail aura lieu le 30 avril au départ de St Cyr sur Morin.

Fibre Optique

Jean-François DELESALLE et Thierry BONTOUR font un point sur le calendrier qui a présente un retard de 3 à 6 mois. Ils ont demandé le planning des travaux effectués dont l'obtention est difficile. Ils restent dans l'attente d'une réunion avec les représentants du syndicat et l'entreprise en charge des travaux.

Mutualisation

André TALFUMIER rappelle aux conseillers qu'il lui est essentiel de connaître les besoins des communes en « enrobé » à froid pour négocier un prix.

Claude RAIMBOURG intervient sur le calendrier d'intervention de Wiame dans le cadre du marché de voirie, car elle reste toujours dans l'attente de la date d'intervention de l'entreprise. Sa demande sera transmise à Hervé CLAY.

Fiscalité

Michael ROUSSEAU souhaiterait que la CC demande aux communes membres les taux ménages communaux appliquées au titre de 2017 afin de savoir qui a joué le « jeu » sur la neutralisation fiscale proposée par le Cabinet Stratorial.

Calendrier

Réunion	Date	Horaire	Lieu
Conseil communautaire	01/06/2017	19h	Saint Siméon
Conseil communautaire	06/07/2017	19h	Saint Cyr sur Morin

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, la SEANCE EST LEVEE A 22h00